Les sapeurs-pompiers professionnels ou volontaires,
Les femmes et les hommes,
assurent un secours de proximité.

En Charente-Maritime, plus de 2 800 sapeurs-pompiers sont engagés sur plus de 50 000 interventions par an.

L'organisation est départementale et placée sous 2 autorités : le préfet (pour le volet opérationnel) et le président du conseil d'administration du SDIS 17 (pour la gestion administrative).

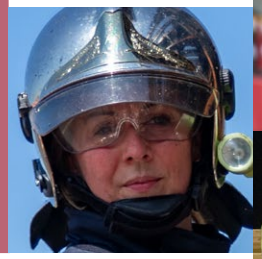

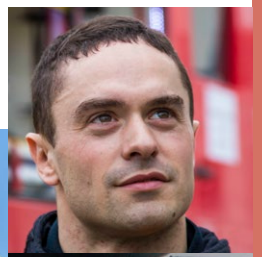

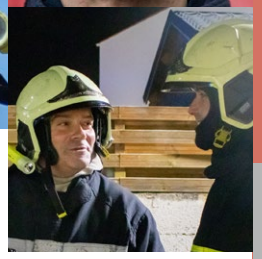

Les missions les plus connues consistent à répondre aux demandes de secours reçues via le 18/112.

Les interventions sont classées en trois catégories

- Prévention, protection et lutte contre les incendies.
- Aux personnes victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes ainsi qu'à leur évacuation.
- Protection des personnes, des animaux, des biens et de l'environnement.

Au-delà de d'urgence, les sapeurs-pompiers ont aussi des missions d'analyse, de planification et d'anticipation :

- Prévention et évaluation des risques de sécurité civile.
- Préparation des mesures de sauvegarde et organisation des moyens de secours.

La surveillance des zones de baignade est une mission spécifique à la Charente-Maritime. Elle est réalisée à la demande de certaines mairies et intercommunalités.

Service de santé et de secours médical

Médecins, infirmiers, pharmaciens, psychologues et vétérinaires unissent leurs compétences pour mener à bien les missions du service de santé des sapeurs-pompiers (médecine préventive, soutien sanitaire et psychologique, approvisionnement et distribution des produits et matériels médicaux).

Ils participent bien sur au secours et soins d'urgence aux personnes avec notamment les protocoles infirmiers de soins d'urgence, et aux opérations impliquant des animaux ou concernant la chaîne alimentaire.

Ils peuvent s'engager en qualité de sapeur-pompier volontaire ou en tant que sapeur-pompier professionnel par l'intermédiaire d'un concours sur titre.

la Charente-Maritime
SAPEURS-POMPIERS

Il existe un sapeur-pompier en chacun de nous !

Venez nous découvrir sur notre site

sdis17.fr

la Charente-Maritime
SAPEURS-POMPIERS

Il existe un sapeur-pompier en chacun de nous !

Devenir sapeur-pompier n'est pas un rêve inaccessible, car il repose sur des valeurs présentes en chacun de nous **comme l'altruisme, l'engagement envers ses concitoyens.**

Vous avez l'esprit d'équipe, vous êtes dynamique vous souhaitez être utile, donner à votre engagement un sens ?

Alors révélez-vous devenez sapeur-pompier.

Sapeur-pompier volontaire (SPV)

Le sens de l'engagement citoyen

Jeune ou moins jeune, peintre, comptable, bibliothécaire ou buraliste, les sapeurs-pompiers volontaires ont tous un point commun : **ils donnent de leur temps pour secourir les autres**. Cet engagement réalisé sur une partie de leur temps libre leur permet de participer aux mêmes opérations de secours que leurs homologues professionnels.

80% SAPEURS-POMPIERS **SONT DES VOLONTAIRES**

La formation complète « toutes missions » dure près de 5 semaines, effectuées au cours des 3 premières années d'engagement. Au fur et à mesure de la validation de nouvelles compétences, les sapeurs-pompiers volontaires sont engagés sur les interventions correspondantes.

L'activité de sapeur-pompier volontaire n'est pas un emploi salarié. Elle donne droit à indemnisation, exonérée d'impôts. les sapeurs-pompiers volontaires sont engagés au minimum pour une période de 5 ans, tacitement reconduite.

MODALITÉS

- Avoir au minimum 16 ans
- Résider légalement en France
- Jouir de ses droits civiques
- Absence de condamnation incompatible avec les fonctions de SPV
- Remplir les conditions d'aptitude médicale et physique

Un métier passion !

Sapeur-pompier professionnel (SPP)

Les sapeurs-pompiers professionnels sont des fonctionnaires territoriaux. **Ils sont recrutés après avoir réussi un concours externe.**

Ils sont ensuite inscrits sur une liste d'aptitude pour une durée déterminée, ce qui leur permet de candidater dans un service départemental d'incendie et de secours, en fonction des postes vacants.

Il existe plusieurs niveaux de recrutement et donc plusieurs concours :

- concours niveau caporal
- concours niveau officier

Chaque concours exige des conditions d'inscription particulières (voir : www.sdis17.fr/sapeur-pompier-professionnel).

Au SDIS 17, les candidats retenus suivent un parcours de formation d'un contenu et d'une durée adaptée à leur profil (ancien sapeur-pompier volontaire ou non).

Le courage et le dévouement font partie de leurs valeurs. Porter secours est leur vocation. Ils ont décidé d'en faire leur métier et de devenir sapeurs-pompiers professionnels

MODALITÉS DE BASE POUR ÊTRE SPP

- Être majeur
- Être de nationalité française (ou ressortissant européen sous certaines conditions)
- Jouir de ses droits civiques
- Être titulaire d'un diplôme niveau 5 (brevet des collèges).
- Remplir les conditions d'aptitude médicale et physique

Jeune sapeur-pompier (JSP)

Trop jeunes pour devenir sapeurs-pompiers et partir en intervention, mais vous avez déjà la passion d'aider les autres. Pas besoin d'attendre pour rejoindre l'univers des sapeurs-pompiers et développer son sens civique

Les jeunes sapeurs-pompiers reçoivent une formation composée de cours théoriques, pratiques, sportifs et d'initiation aux différentes activités des sapeurs-pompiers.

Pendant 3 ans, une demi-journée par semaine, ils apprennent les bases du secourisme et les techniques de lutte contre l'incendie. Les JSP participent aussi à des rencontres sportives, défilés ou évènements.

A l'issue de la formation, ils sont diplômés. Ils n'ont plus qu'un seul stage à suivre pour être habilités à partir en intervention comme SPV.

MODALITÉS

- Être âgé de 11 à 18 ans.
- Être disponible le mercredi ou le samedi.
- Fournir un certificat médical d'aptitude physique.
- Être en possession d'une autorisation parentale.